

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-159 du 2 Mai 1983

chargeant le Camarade François
DOSSOU, Ministre de la Justice
Populaire de l'intérin du Camarade
Manassé AYAYI, Ministre du Commerce
pour compter du 30 Avril 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée,

VU le décret N°82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 30 Avril 1983, le Camarade François
DOSSOU, Ministre de la Justice Populaire assurera l'intérin du
Ministre du Commerce pendant l'absence du Camarade Manassé AYAYI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 2 Mai 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 SGG 4 ANR 4 SPD 2 BCP 1 PPC 2 CPC 6
MC-MJP 6 Autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 Préfets 6 JORPB 1.-